



SPASER 2025 - 2029

Schéma de Promotion des Achats publics
Socialement et Écologiquement Responsables



Sommaire

Introduction	4
AXE 1 : accélérer la transition écologique et environnementale dans le cadre du Plan de transition	8
AXE 2 : affirmer l'ambition sociale dans les marchés	20
AXE 3 : structurer une approche responsable des achats	30
Tableau de synthèse des indicateurs	42



Édito

Un levier clé pour une transition responsable

Face aux défis climatiques et sociaux, notre collectivité se doit d'agir avec détermination. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables), une des 33 actions majeures de notre Plan de transition. Conçu sous l'autorité d'un comité de pilotage composé de quatre élus de notre exécutif et en collaboration avec une vingtaine d'acheteurs de notre collectivité, il est le fruit d'un travail collectif, ambitieux et transversal.

Avec plus de 60 % de nos émissions de gaz à effet de serre issues de nos achats, la commande publique est un levier stratégique. Son impact est d'ailleurs de plus en plus scruté : certaines banques conditionnent aujourd'hui leurs offres de financement à notre bilan carbone et à nos engagements de réduction d'émissions. Nous devons donc anticiper, structurer et renforcer notre action en matière d'achats responsables.

Mais au-delà de la transition écologique, le SPASER porte aussi une ambition sociale forte. Il s'agit d'encourager l'insertion des travailleurs handicapés ou en difficulté, en intégrant des clauses sociales ou en réservant certains marchés à des structures adaptées. De même, la promotion de l'égalité femmes-hommes trouve toute sa place dans la commande publique, contribuant ainsi à une société plus inclusive et équitable.

Notre responsabilité est immense. Au travers de ce SPASER, nous affirmons notre engagement pour un modèle plus durable et solidaire, dans lequel chaque achat devient un acte porteur de sens et d'impact positif pour notre territoire.

Jean-Jacques Lasserre
Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques



Introduction

Le SPASER : une action du Plan de transition

Un SPASER (Schéma de Promotion des Achats

publics Socialement et Écologiquement

Responsables) est un dispositif stratégique

mis en place par les collectivités territoriales et les établissements publics locaux en France pour intégrer des considérations sociales et environnementales dans leurs politiques d'achat.

La commande publique du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques est un élément important de l'activité économique, écologique et sociale du territoire. Elle doit s'inscrire dans la vision définie dans le cadre du Plan de transition.

Le plan de transition du Département des Pyrénées-Atlantiques, approuvé dans ses principes en janvier 2023, a permis de donner le cap pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et s'est donné un objectif intermédiaire de réduction de 20 % de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2028. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité pour l'année 2022 (année de référence) s'élève à 34 871 TeCO₂.

Le SPASER constitue l'une des 33 actions du Plan de transition, animé par une quinzaine de référents répartis dans les services. La quasi-totalité de ces actions sont en cours de réalisation et certaines ont déjà été achevées (déplacements domicile/travail des agents, référentiel bâtiments...).

Avec une part relative estimée à plus de 60 % du bilan des émissions de GES de la collectivité, **les achats représentent un enjeu majeur et transversal.**

L'objectif, d'ici 2028, est de réduire l'empreinte carbone liée aux achats de 20 %.

Soit une émission évitée à cette échéance de 4 400 TeCO₂ par an par rapport à 2022.



Mais si l'élaboration d'un SPASER est une réelle opportunité et un levier majeur pour la transition écologique, il doit l'être également sur le volet social. Il s'agit ici de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, en passant des marchés spécifiques dits « réservés » ou encore via des clauses d'insertion dans des marchés dits « classiques ». La question de l'égalité femmes/hommes est également à intégrer.

Indicateur Transversal	Objectifs Cibles	Échéance
Suivi des émissions de GES liées aux achats	<ul style="list-style-type: none"> Baisser de 20 % l'empreinte carbone liée aux achats par rapport à 2022 Plafonner les émissions de GES liées aux achats à 17 575 TeCO₂ 	2028

LE SPASER : une obligation réglementaire

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les SPASER doivent :

- être élaborés par les collectivités dont les achats annuels dépassent 50 M€ HT ;
- comporter des indicateurs précis permettant d'apprécier le poids des achats socialement et écologiquement responsables au sein de l'achat global, ainsi que des objectifs cibles ;
- être rendus publics par la mise en ligne sur le site internet de la collectivité ; les indicateurs doivent être publiés tous les deux ans.

Ces dispositions sont désormais codifiées aux articles L. 2111-3 et D. 2111-3 du code de la commande publique.

Avec un volume d'achat proche de 90 M€ annuel, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques est désormais concerné par cette obligation réglementaire.



Un premier Spaser clair et efficient (2025-2029)

Un comité de pilotage, composé de trois élus délégués à la transition environnementale, aux finances, à l'insertion ainsi que du Président de la Commission d'Appel d'Offres, a porté les travaux et animé les réflexions stratégiques en affirmant **trois axes majeurs et quatorze orientations stratégiques**.

Les réflexions concernant la mise en œuvre d'un tel schéma ont démarré, dès 2023, par la réalisation d'un état des lieux des achats et la constitution d'un groupe de travail des référents acheteurs de la collectivité.

Pilotée par la Direction des Transitions et la Direction juridique et de la commande publique, l'élaboration de ce schéma a associé de manière étroite et transversale l'ensemble des directions opérationnelles concernées par l'acte d'achat.

Ce travail a été complété par l'élaboration de cinq référentiels techniques par ces directions opérationnelles (bâtiments durables, énergie, infrastructures routières, mobilier de bureau et achat numérique).

Pour chacune des orientations du SPASER, des objectifs ciblés et des indicateurs précis ont été déterminés. Il convient de noter que le SPASER détermine des objectifs à atteindre, lesquels sont purement indicatifs et non opposables au tiers et par les tiers.

Dans une logique de transparence et d'évaluation,

les 33 indicateurs du SPASER seront publiés, à minima tous les deux ans.



Accélérer la transition écologique et environnementale dans le cadre du Plan de transition

AXE 1

1. Réduire l'empreinte écologique des achats et contribuer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050
2. Contribuer au développement de l'économie circulaire et favoriser le réemploi
3. Intégrer les contraintes climatiques et prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité dans la conception des équipements et infrastructures
4. Promouvoir la sobriété énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables
5. Développer la mobilité douce et favoriser l'émergence d'une flotte de véhicules à faible émission

AXE 2

Affirmer l'ambition sociale dans les marchés

6. Renforcer les considérations sociales dans les marchés publics
7. Systématiser l'intégration de clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux supérieurs à 200 K€ et dans les marchés de services supérieurs à 90 K€
8. Développer les marchés réservés (insertion, handicap, ESS)
9. Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations

AXE 3

Structurer une approche responsable des achats

10. Déployer une nouvelle organisation interne de la commande publique et une gouvernance adaptée aux enjeux d'achats responsables
11. Organiser le pilotage des achats responsables
12. Développer une culture commune des achats responsables, professionnaliser la fonction achats et accompagner les équipes par des outils dédiés
13. Renforcer les relations avec les partenaires économiques et les organisations professionnelles autour de la démarche d'achats responsables
14. Encourager le développement de solutions innovantes en proposant des dispositifs attrayants et sécurisants

Accélérer la transition écologique et environnementale

dans le cadre du Plan de transition

AXE 1

La commande publique, en orientant les achats vers des solutions socialement et écologiquement responsables, **s'impose comme un levier stratégique pour accélérer la transition écologique.**

En soutenant des innovations durables, en réduisant l'empreinte écologique, en favorisant une consommation responsable, la commande publique peut avoir un impact profond et positif sur l'environnement.

Elle doit ainsi être perçue non seulement comme un outil de gestion, mais aussi comme un véritable levier de transformation.

Dans le cadre du Plan de transition du Département des Pyrénées-Atlantiques, l'objectif sera de réduire l'empreinte carbone liée aux achats de 20 % en 2028, soit une émission évitée à cette échéance de 4 400 TeCO₂ par an par rapport à 2022.

Au-delà des actions déjà entreprises, il s'agira de **promouvoir l'économie circulaire** dans les actes d'achat, de **concevoir des bâtiments économes en énergie** et adaptés aux évolutions climatiques, de **diminuer l'empreinte carbone** liée aux infrastructures routières, de favoriser les mobilités douces et les modes de transport à faibles émissions.

Sur l'ensemble des thématiques liées à la commande publique, **les achats devront être guidés par deux notions essentielles :**

la définition du besoin et la sobriété : ai-je besoin d'acheter ? Existe-t-il des alternatives, des solutions plus vertueuses ?

raisonner en coût global et prendre en compte le cycle de vie du produit.

Exemples d'actions déjà engagées



Mise en place d'un budget vert



Expérimentation de la renaturation des cours d'écoles dans les collèges



Déploiement du Plan vélo



Utilisation quasi systématique de matériaux de déconstruction dans certaines structures de chaussée ou de vélo route



Plus de 30 % d'économie d'énergie réalisée en dix ans sur les bâtiments départementaux



Réalisation d'un Plan biodiversité sur les routes départementales



En 2024, plus de 40 % des contrats supérieurs à 90 K€ ont intégré un critère de sélection environnemental des offres

Réduire l'empreinte écologique des achats

et contribuer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050



Avec une part de plus de 60 % des émissions de GES, les achats pèsent fortement sur le bilan global de la collectivité. La commande publique départementale représente ainsi un enjeu majeur pour contribuer à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 au sein de la collectivité.

Dans ce cadre, prendre en compte le cycle de vie des produits et raisonner en coût global permettra de favoriser des choix d'achat réellement durables, en intégrant l'ensemble des étapes de production,

d'utilisation et de fin de vie des produits. Par ailleurs, une connaissance plus fine des postes d'émissions de GES dans les achats est essentielle pour élaborer un BEGES pertinent et prendre les mesures adaptées. Une attention particulière sera portée sur ce point.

Enfin, l'intégration de davantage de clauses environnementales aura mécaniquement un impact sur la réduction de l'empreinte carbone liée aux achats.

Pistes d'actions :

- mieux identifier les postes d'émissions de GES dans les achats, prendre en compte l'impact carbone ;
- utiliser le logiciel SEVE pour les marchés de travaux publics ;
- demander aux entreprises la transmission d'éléments sur un BEGES lié à la commande ;
- mettre en place un guide des labels et utiliser les écolabels chaque fois que l'achat le permet ;
- acheter des produits d'entretien et de nettoyage non polluants, avec des écolabels, et intégrer cette disposition dans les marchés de prestations de ménage ;
- développer un critère de sélection basé sur la production d'une fiche technique environnementale du matériel informatique.

Indicateurs :

- pourcentage de marchés notifiés supérieurs à 90 K€ intégrant au moins une considération environnementale (condition d'exécution ou spécification technique) ;
- pourcentage de contrats de fournitures et de travaux supérieurs à 90 K€ incluant un critère de sélection environnemental des offres avec une pondération de 15 % minimum.

Objectifs cibles	Échéance
• 100 % des marchés supérieurs à 90 K€ intègrent au moins une considération environnementale (condition d'exécution ou spécification technique)	2026
• 100 % des marchés de fournitures et de travaux supérieurs à 90 K€ incluent un critère d'attribution environnemental de 15 % minimum de la note finale	2026



Contribuer au développement de l'économie circulaire et favoriser le réemploi

Le développement de l'économie circulaire et la promotion du réemploi dans la commande publique représentent des axes forts pour préserver les ressources et limiter les déchets. Ces pratiques contribuent à transformer les modes de consommation et de production, réduisant

l'empreinte écologique tout en générant des bénéfices économiques et sociaux.

Il conviendra ainsi de privilégier le réemploi et la réparation plutôt que l'achat de nouveaux biens, et de prolonger la durée de vie des produits.

Objectifs cibles	Échéance
• Dépasser de 5 % les objectifs de la loi AGEC	2028
• Porter à 25 % la part du mobilier de bureau issu du réemploi ou intégrant des matières recyclées	2028
• Baisser de 25 % le taux de renouvellement du matériel informatique	2028
• Atteindre 20 % de matériels recyclés (PC et téléphones portables) dans le parc informatique	2026
• Utiliser 30 % minimum d'agrégats d'enrobés recyclés dans les structures de chaussée	2025
• Intégrer un minimum de 40 % de matériaux recyclés dans la construction de voirie	2025

Pistes d'actions :

- mettre en place un processus interne de suivi des obligations relatives aux achats de fournitures de réemploi, de réutilisation et/ou contenant des matériaux recyclés dans le cadre de la loi AGEC ;
- déployer la stratégie du numérique responsable et appliquer le référentiel technique associé ;
- mettre en œuvre le référentiel technique sur l'achat de mobiliers ;
- adapter la nomenclature du CD64 pour intégrer la notion de réemploi ;
- suivre les démarches de réemploi mises en place dans les opérations bâimentaires ;
- valoriser le réemploi en interne.

Indicateurs :

- pourcentage des dépenses de biens issus du réemploi ou comportant des matières recyclées pour les fournitures mentionnées dans le décret du 21/02/24 ;
- pourcentage des dépenses de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées pour le mobilier de bureau ;
- taux de renouvellement du matériel informatique (ordinateurs) ;
- pourcentage de matériels recyclés (PC et téléphone portables) dans le parc informatique ;
- part des agrégats d'enrobés recyclés dans les structures de chaussée ;
- part de matériaux recyclés dans la construction de voirie.

Intégrer les contraintes climatiques et prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité dans la conception des équipements et infrastructures

Dans le bilan global des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, les travaux d'infrastructures routières et les opérations bâimentaires représentent près de 45 %. Au sein du poste achats spécifiquement, ils pèsent 70 % des émissions de GES. Ces deux domaines constituent donc un levier d'action majeur dans la diminution de l'impact carbone.

Par ailleurs, dans un contexte de dérèglement climatique, l'adaptation des bâtiments devient un enjeu crucial pour garantir leur résilience. La conception, la construction ou la réhabilitation des bâtiments doit ainsi intégrer de nouvelles pratiques pour faire face aux effets du réchauffement climatique telles que les vagues de chaleur, les intempéries ou l'augmentation des précipitations.

Objectifs cibles	Échéance
• 100 % des opérations bâimentaires atteignent au moins le niveau 1 du label biosourcé	2026
• 100 % des opérations bâimentaires favorisent la renaturation des espaces publics extérieurs et optimisent la perméabilité de la parcelle	2026
• 100 % des opérations bâimentaires mettent en place des dispositions pour réduire la consommation d'eau potable	2026
• Utiliser 25 % de produits froids dans les chantiers de modernisation et de pérennisation d'infrastructures routières	2025

Pistes d'actions :

- utiliser les référentiels techniques sur les bâtiments et les infrastructures routières ;
- systématiser l'intégration de dispositions sur les déchets et nuisances de chantier (tris des déchets, réduction des bruits et des poussières, etc...) ;
- limiter les mouvements de terre des chantiers dans les marchés de travaux ;
- associer la Mission environnement du Département aux phases principales du chantier pour formuler des préconisations visant un «chantier propre» ;
- suivre les surfaces désimperméabilisées et non imperméabilisées (en m²) et les consommations d'eau potable (en volume) ;
- former les agents de la collectivité sur les enjeux liés à la biodiversité.

Indicateurs :

- pourcentage d'opérations bâimentaires obtenant au moins le niveau 1 du label biosourcé ;
- pourcentage d'opérations bâimentaires mettant en place des dispositions optimisant la perméabilité de la parcelle ;
- pourcentage d'opérations bâimentaires mettant en place des dispositions pour réduire la consommation d'eau dans les différents types de structures (bureaux, centres médico-sociaux, scolaire) ;
- taux d'utilisation de produits froids dans les chantiers de modernisation et de pérennisation d'infrastructures routières.

Promouvoir la sobriété énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables



En 2020, le Département des Pyrénées-Atlantiques a délibéré pour affirmer une action forte relative à la maîtrise énergétique dans les bâtiments départementaux. À cet effet, il s'est fixé des objectifs ambitieux pour réduire la consommation énergétique dans les bâtiments à travers des

actions de gestion et de sobriété, mais aussi par l'achat et la production d'énergies renouvelables. Il convient donc dans le SPASER de traduire et de confirmer ces objectifs en matière énergétique dans les actes d'achat de la collectivité.

Objectifs cibles	Échéance
• Réduire de 40 % la consommation énergétique des bâtiments départementaux (par rapport à la moyenne 2012-2014)	2029
• 30 % de la consommation d'énergie des bâtiments départementaux et des collèges est d'origine renouvelable	2029
• Acheter 100 % d'électricité verte	2025

Pistes d'actions :

- déployer la stratégie de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables sur les bâtiments départementaux et les collèges ;
- appliquer le référentiel technique sur l'énergie ;
- intégrer des dispositions pour encourager le déploiement des énergies renouvelables dans les projets bâimentaires départementaux ;
- augmenter la part des énergies renouvelables dans le Mix énergétique (solaire, réseaux de chaleur, géothermie) ;
- mettre en œuvre des équipements de production d'énergie renouvelable sur les toits des bâtiments départementaux dans une logique d'autoconsommation individuelle, voire collective.

Indicateurs :

- suivi de l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments départementaux ;
- part d'énergie renouvelable dans la consommation des bâtiments départementaux et des collèges ;
- part d'achat de l'électricité verte dans le total de l'électricité consommée dans les bâtiments départementaux.



Développer la mobilité douce et favoriser l'émergence d'une flotte de véhicules à faible émission

Le développement de la mobilité douce et la transition vers une flotte de véhicules à faible émission sont des leviers importants pour la collectivité afin de réduire son empreinte carbone, améliorer la qualité de l'air et favoriser une mobilité accessible à tous.

Dans ce sens, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques est déjà engagé dans la mise en œuvre du Plan vélo, qui ambitionne de

contribuer à l'évolution nécessaire des modes de déplacements sur le territoire. En interne, il promeut les déplacements à vélo des agents par la mise à disposition de vélos et vélos électriques.

Ces choix doivent ainsi être intégrés dans la stratégie d'achats responsables, et se décliner dans la mise en œuvre du SPASER.

Pistes d'actions :

- développer les déplacements à vélo des agents ;
- mesurer l'utilisation des vélos et vélos électriques ;
- acquérir des véhicules lourds à faible émission ;
- promouvoir une meilleure gestion de la flotte automobile.

Indicateurs :

- nombre de vélos en service sur les sites du Département (vélos électriques et vélos mécaniques) ;
- nombre de kilomètres de voies vertes en site propre réalisé par le Département ;
- part de véhicules à faible émission acquis dans l'année.

Objectifs cibles	Échéance
• Acquérir et mettre à disposition 60 vélos pour les agents du Département	2028
• Réaliser 250 km de voies vertes en maîtrise d'ouvrage départementale	2028
• Atteindre 40 % du renouvellement du parc auto en véhicules à faible émission	2025



Affirmer l'ambition sociale dans les marchés

AXE 2

Dans le cadre de ses compétences dans le domaine des solidarités humaines, le Département des Pyrénées-Atlantiques veille à **garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge** : soutien aux familles, protection de l'enfance, insertion, logement, inclusion...

Les achats responsables, à travers la mise en œuvre du SPASER, représentent un levier majeur pour promouvoir ces dimensions sociales et contribuer aux objectifs d'insertion, d'égalité des chances et de soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Des ambitions fortes sont donc à rechercher dans la commande publique départementale pour développer encore plus l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et lutter contre les discriminations. Cela pourra se traduire par l'intégration de critères sociaux, l'ajout de clauses d'insertion sociale, ou encore par la réservation de marchés pour des structures adaptées.

Le déploiement du SPASER, dans son volet social, devra être guidé par **quatre idées phares :**

promouvoir l'insertion par l'activité économique ;

développer les achats auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté ;

valoriser l'achat de produits auprès des structures de l'économie sociale et solidaire ;

lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité.

Exemples d'actions déjà engagées



Élaboration du Plan départemental de l'insertion (PDI)



Mise en œuvre d'un plan d'action sur l'égalité professionnelle femmes/hommes au sein de la collectivité départementale



Soutien à l'insertion par l'inscription de la clause sociale dans les marchés publics :
14 500 heures d'insertion réalisées en 2024



Passation de 35 marchés réservés en 2024 pour un montant total de 586 000 € dont :

- 29 marchés réservés aux structures de l'insertion par l'activité économique ;
- 5 marchés réservés aux structures de l'économie sociale et solidaire ;
- 1 marché réservé aux entreprises du Secteur du Travail Protégé et Adapté.

Renforcer les considérations sociales dans les marchés publics

Les considérations sociales dans les marchés publics offrent une réelle opportunité pour concilier objectifs économiques et responsabilité sociale. Couvrant un large champ d'actions, les « considérations sociales » permettent d'agir, entre autres, sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, l'accessibilité des biens et des services,

la lutte contre les discriminations, le respect des exigences éthiques, la protection des salariés...

Il s'agit donc de généraliser l'intégration de ce type de considérations sociales dans les marchés publics supérieurs à 90 000 €.

Objectif cible	Échéance
• 100 % des marchés publics supérieurs à 90 K€ comportent une considération sociale	2027

Piste d'action :

- Élaborer un référentiel type de considérations sociales à intégrer dans les marchés

Indicateur :

- pourcentage de contrats supérieurs à 90 K€ intégrant une considération sociale



Systématiser l'intégration de clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux supérieurs à 200 K€ et dans les marchés de services supérieurs à 90 K€



L'intégration de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics représente un fort levier dans l'atteinte des objectifs de cohésion sociale et d'inclusion.

Ces clauses favorisent l'accès à l'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, tout en soutenant les entreprises qui s'engagent dans des démarches solidaires. Dans la commande publique, elles permettent de réserver une partie des heures de travail générées par un marché à une action d'insertion.

Utilisée depuis plusieurs années par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, la clause

d'insertion définit les profils de publics éligibles, le périmètre de l'action et les modalités d'exécution. Afin de faciliter sa mise en œuvre, un dispositif d'accompagnement a été mis en place, à travers les facilitatrices et facilitateurs, qui jouent un rôle majeur d'interface entre les donneurs d'ordre, les entreprises et les partenaires de l'insertion.

Il s'agit désormais de systématiser l'intégration de ces clauses d'insertion dans les marchés de travaux supérieurs à 200 K€ et dans les marchés de services supérieurs à 90 K€.

Objectif cible	Échéance
• Réaliser 20 000 heures d'insertion par an	2028

Pistes d'actions :

- intégrer la clause d'insertion sociale «a priori» pour les marchés concernés (justifier le non-recours) ;
- effectuer un bilan global par année des clauses d'insertion avec les facilitatrices et facilitateurs sur l'ensemble des marchés départementaux ;
- réviser le contenu de la clause d'insertion, pour encourager la diversification des profils de bénéficiaires (dont proportion de femmes par exemple) ;
- mesurer le nombre de bénéficiaires (dont la part de femmes).

Indicateur :

- nombre d'heures d'insertion contractualisées/réalisées



Développer les marchés réservés

(insertion, handicap, économie sociale et solidaire)



Les marchés réservés dans la commande publique constituent un outil puissant pour soutenir des structures ayant un fort impact social et économique, mais qui rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux marchés publics traditionnels. Parmi ces structures, on trouve les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), les organisations du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ces acteurs jouent un rôle clé dans l'insertion

sociale, la création d'emplois et la lutte contre les inégalités, en particulier pour les publics les plus vulnérables.

Développer des marchés réservés permet en outre de renforcer l'inclusion sociale et de stimuler l'innovation sociale sur le territoire.

Il s'agit donc de maintenir et développer le nombre et le volume financier alloués à ces marchés réservés.

Pistes d'actions :

- prévoir des marchés, ou des lots, réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés ;
- prévoir des marchés réservés aux structures relevant de l'ESS ;
- identifier les marchés réservés potentiels lors de l'examen de la programmation annuelle ;
- poursuivre les chantiers d'insertion ;
- identifier le potentiel des structures d'insertion locales et des structures de l'ESS.

Indicateur :

- montant des marchés réservés notifiés chaque année aux structures de l'ESS / SIAE / STPA

Objectif cible

- Porter le montant des marchés réservés aux structures ciblées à 700 000 € par an

Échéance

2028

Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations



L'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre les discriminations, sont des enjeux à intégrer dans les stratégies d'achat.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, déjà engagé sur la question de l'égalité femmes/hommes avec son plan d'actions dédié, poursuit son objectif de lutte contre toutes les formes de

discrimination en le déclinant dans la commande publique.

À travers la mise en œuvre du SPASER, il s'agira d'encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables et éthiques, à promouvoir l'égalité professionnelle et à respecter les principes fondamentaux de non-discrimination.

Pistes d'actions :

- développer un critère, ou un sous-critère, basé sur la production d'une note ou mémoire méthodologique sur les actions envisagées en matière d'égalité femmes/hommes dans l'exécution du marché ;
- proposer des clauses à intégrer dans les marchés autour de la promotion de l'égalité, de la diversité, de l'inclusivité (conditions de travail, recrutement et promotion des personnels, formation...) ;
- communiquer sur l'engagement de la collectivité auprès des entreprises et des partenaires économiques ;
- rappeler les obligations réglementaires concernant la lutte contre les discriminations dans les marchés publics.

Indicateur :

- pourcentage de marchés de travaux et de services notifiés supérieurs à 90 K€ incluant un critère ou une clause en faveur de l'égalité femmes/hommes et/ou luttant contre les discriminations

Objectif cible

- Au moins 25 % des marchés des travaux et de services supérieurs à 90 K€ incluent une considération favorisant l'égalité femmes/hommes et/ou la lutte contre les discriminations

Échéance

2026



Structurer une approche responsable des achats

AXE 3

Dans un contexte où les enjeux sociaux et environnementaux prennent une place croissante dans les politiques publiques, promouvoir une démarche responsable des achats devient impératif. Le SPASER s'inscrit dans cette dynamique en proposant **une structuration renforcée de la commande publique pour intégrer des critères sociaux et environnementaux** dans le processus d'achat.

L'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux ainsi fixés nécessite une évolution des pratiques et des modes de gouvernance. La structuration d'une approche responsable des achats passe donc par la mise en place d'une nouvelle organisation interne, la formation des agents, le renforcement de nos relations avec les partenaires économiques et le développement de solutions innovantes.

Quatre **idées phares** devront guider la structuration d'une approche responsable des achats :

approfondir les réflexions en amont des consultations, afin de questionner les besoins, les pratiques et identifier les leviers en faveur des achats durables

impliquer davantage les élus dans le processus de décision en amont, notamment sur les « achats stratégiques »

distinguer l'achat durable et la règle juridique de l'achat, et considérer la commande publique comme un véritable outil de transformation

travailler en transversalité interne et externe

Exemples d'actions déjà engagées



Sécurisation juridique de la commande publique et consolidation d'un service marché en appui des directions opérationnelles (pour les marchés supérieurs à 90 K€)



Déploiement de logiciels d'appui à la rédaction et à la passation des marchés publics



Mise en œuvre de la convention départementale d'engagement volontaire avec les acteurs des infrastructures routières



Rencontres régulières avec les fédérations du bâtiment et des travaux publics, les associations dédiées au réemploi...



Mise en œuvre du programme « Les Pyrénées, Territoires d'Innovation », démarche partenariale engagée pour répondre aux enjeux de la transition écologique à l'horizon 2030



Partenariat entre le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et les French Tech

Déployer une nouvelle organisation interne de la commande publique et une gouvernance adaptée aux enjeux d'achats responsables



Pour que cette approche soit pleinement efficace, il est essentiel de mettre en place une organisation interne adaptée au sein de la collectivité. Il convient notamment de renforcer le rôle des élus dans les choix stratégiques et dans la structuration de la commande publique.

Leur implication directe dans le processus d'achats responsables doit leur permettre de réaliser des choix en parfaite cohérence avec les priorités politiques définies.

Cette nouvelle organisation doit par ailleurs garantir l'intégration effective de la responsabilité sociale et écologique à chaque étape du processus, et permettre de coordonner les aspects durables, juridiques et économiques des achats. Les processus devront être adaptés et les moyens humains mobilisés pour faire vivre cette nouvelle organisation.

Objectifs cibles	Échéance
• Mise en place de la nouvelle organisation interne de la commande publique	2025
• Organiser deux réunions par an avec les élus responsables	2025

Pistes d'actions :

- désigner un élu en charge de la commande publique responsable ;
- mettre en place des réunions régulières avec les Vice-présidents et élus délégués ;
- créer un processus interne de validation stratégique de l'achat en amont de la consultation ;
- créer un poste d'animateur SPASER au sein de la Direction des Transitions durables pour piloter et animer la démarche, tant en interne qu'en externe ;
- désigner un référent «achat social» dans la collectivité sur lequel l'acheteur durable s'appuiera ;
- s'appuyer sur les Directions Générales Adjointes (DGA) pour diffuser et relayer le SPASER en interne ;
- s'appuyer sur la Mission Valorisation de la donnée pour la remontée des indicateurs ;
- développer des outils et applications adaptés aux besoins des services acheteurs, permettant d'assurer le suivi du SPASER, et d'échanger tout au long du processus, en incluant les volets développement durable ;
- ajuster le rapport d'analyse des offres en y intégrant les enjeux d'achat responsable ;
- élaborer un logigramme sur le processus interne d'organisation de la commande publique.

Indicateur :

- nombre de réunions par an avec les élus responsables

Organiser le pilotage des achats responsables



Pour rendre pleinement efficiente la nouvelle organisation interne, il est essentiel d'anticiper et de se donner une vision des consultations à programmer dans l'année. Cette étape fondamentale permettra de prioriser les consultations en fonction des enjeux, d'identifier les consultations pouvant faire l'objet de

considérations sociales et environnementales, et de cibler les dossiers stratégiques à forts enjeux. C'est sur cette base que les élus pourront se positionner et définir la stratégie d'achat responsable, tout en mobilisant les expertises sur les dossiers à forts impacts.

Objectifs cibles	Échéance
• Formaliser une programmation annuelle (avec vision trimestrielle) en faveur des achats responsables et durables pour tous les marchés supérieurs à 90 K€	2025
• Réaliser un écart de 20 % maximum (en plus ou en moins) entre le nombre d'achats recensés supérieurs à 90 K€ et le nombre de marchés notifiés supérieurs à 90 K€ dans l'année	2025
• Cibler dix dossiers à enjeux forts par an	2026

Pistes d'actions :

- recenser en début d'année les intentions d'achats à programmer dans l'année (avec répartition trimestrielle) pour identifier les consultations pouvant faire l'objet de consultations environnementales et sociales ;
- appuyer les services acheteurs sur les procédures à forts enjeux ; mobilisation de trois expertises (marchés/transitions/social) ;
- définir une feuille de route chaque année ;
- réaliser des bilans et des évaluations de fin de marché, sur les dossiers ciblés, dans une démarche d'amélioration continue.

Indicateurs :

- mise en place d'une programmation annuelle en faveur des achats responsables pour les marchés supérieurs à 90 K€ ;
- écart entre le nombre d'achats recensés supérieurs à 90 K€ en début d'année et le nombre de marchés > 90 K€ notifiés dans l'année ;
- nombre de dossiers à enjeux forts ciblés par année.



Développer une culture commune des achats responsables, professionnaliser la fonction achats et accompagner les équipes par des outils dédiés



Le développement d'une culture commune autour des achats responsables est un pilier essentiel dans la réussite du schéma. En combinant sensibilisation, formation, montée en compétences

et création d'outils d'accompagnement, elle permettra d'engager une transition performante au sein de la collectivité.

Objectifs cibles	Échéance
• Former l'ensemble des acheteurs et des agents du service marché sur les compétences clés liées aux achats responsables	2028
• Élaborer cinq référentiels techniques (voirie, bâtiments, numérique, mobiliers, énergie)	2025
• Organiser deux rendez-vous par an du groupe des référents acheteurs	2026

Pistes d'actions :

- décliner un plan de formation aux achats responsables ;
- sensibiliser les agents, utilisateurs et les élus aux enjeux de l'achat responsable ;
- consolider la mise en réseau des acheteurs internes (diffusion des bonnes pratiques, harmonisation des procédures, veille et information sur les marchés responsables) ;
- organiser des séances de travail collectives/interservices pour définir les critères environnementaux à intégrer dans les marchés en cours d'élaboration ;
- construire des outils dédiés aux achats responsables :
 - création d'un outil d'accompagnement au sourcing,
 - élaborer un référentiel juridique, sous forme de mémento-guide pour le service marché afin de préciser et d'harmoniser les réponses apportées aux acheteurs,
 - création d'une fiche «besoin achat durable» pour questionner les aspects environnementaux dans la définition du besoin ;
- organiser le portail intranet avec une page dédiée aux achats responsables et aux outils à disposition des services.

Indicateurs :

- nombre d'acheteurs et d'agents du service marché formés aux achats responsables ;
- nombre de référentiels techniques élaborés ;
- nombre de rendez-vous du groupe des référents acheteurs.

Renforcer les relations avec les partenaires économiques et les organisations professionnelles autour de la démarche d'achats responsables



Développer les relations partenariales avec les entreprises est un enjeu majeur du schéma. Cette collaboration spécifique permettra de mieux comprendre les objectifs particuliers de chaque partie et de développer des solutions adaptées aux exigences sociales et environnementales fixées dans les marchés.

Ce dialogue renforcé doit ainsi permettre de préciser les attendus du Conseil départemental des

Pyrénées-Atlantiques en matière de commande publique responsable, tout en prenant en compte les capacités des entreprises à y répondre. Il s'agira par ailleurs pour la collectivité de renforcer la programmation des achats et d'informer les entreprises, en amont, de ses intentions d'achat, en précisant particulièrement les consultations concernées par des enjeux environnementaux et/ou sociaux.

Pistes d'actions :

- organiser des réunions avec les têtes de réseaux, les chambres consulaires, les fédérations, mais aussi avec les satellites et partenaires du Département (CAUE, AUDAP...) ;
- communiquer sur le SPASER, et sur la stratégie d'achat responsable de la collectivité ;
- informer des prévisions de commande sur le site internet de la collectivité, pour permettre aux entreprises d'anticiper ;
- développer le sourcing ;
- partager notre SPASER avec les bénéficiaires de subventions de la collectivité ;
- organiser des réunions régulières entre les collectivités du territoire qui ont un SPASER.

Indicateurs :

- nombre de réunions réalisées par an avec les têtes de réseaux et les organisations professionnelles autour du SPASER, des achats responsables et de la programmation des achats ;
- publication de la programmation annuelle des marchés.

Objectif cible

- Informer les entreprises, en amont, sur les exigences attendues dans les domaines sociaux et environnementaux, ainsi que sur les prévisions de commandes

Échéance

2025



Encourager le développement de solutions innovantes en proposant des dispositifs attrayants et sécurisants



Les enjeux actuels – crise climatique, inégalités sociales croissantes, transformation numérique – exigent des réponses nouvelles et créatives. Dans le cadre de la commande publique, encourager l'innovation est non seulement une nécessité pour moderniser et améliorer les services publics, mais aussi un moyen stratégique de promouvoir des achats responsables.

En intégrant des solutions innovantes dans le processus d'achat, le Département des Pyrénées-

Atlantiques souhaite accélérer la transition vers un modèle économique plus inclusif et résilient.

Il s'agira ainsi de proposer aux entreprises des dispositifs attrayants et sécurisants leur permettant de proposer des solutions alternatives et novatrices, au regard de leurs compétences et savoir-faire.

Pistes d'actions :

- s'appuyer sur le guide pratique de l'achat public innovant ;
- intégrer les conventions de recherche dans le cadre des partenariats d'innovation ;
- avoir recours aux appels à innovations (marchés innovants) pour les besoins identifiés inférieurs à 100 K€ ;
- être à l'écoute des innovations portées par les entreprises du territoire, notamment à travers les deux French Tech.

Indicateurs :

- pourcentage de marchés supérieurs à 90 K€ ouverts aux variantes ;
- pourcentage de marchés supérieurs à 90 K€ conclus avec variantes.

Objectif cible

- Promouvoir le recours aux variantes pour favoriser l'innovation des entreprises

Échéance

2026

Tableau de synthèse des indicateurs

Indicateurs / objectif cible / échéance

AXE 1 Accélérer la transition écologique et environnementale

AXE 2 Affirmer l'ambition sociale

AXE 3 Structurer une approche responsable

2026	2026	2028	2025	2025	2026
100 % Pourcentage de marchés notifiés supérieurs à 90 K€ intégrant au moins une considération environnementale (condition d'exécution ou spécification technique)	100 % Pourcentage de contrats de fournitures et de travaux supérieurs à 90 K€ incluant un critère de sélection environnemental des offres avec une pondération de 15 % minimum	Dépasser de 5 % les objectifs de la loi AGEC Pourcentage des dépenses de biens issus du réemploi ou comportant des matières recyclées pour les fournitures mentionnées dans le décret du 21/02/24	30 % min Part des agrégats d'enrobés recyclés dans les structures de chaussée	40 % Part de matériaux recyclés dans la construction de voirie	100 % Pourcentage d'opérations bâimentaires obtenant au moins le niveau 1 du label biosourcé
2028	2028	2026	2026	2026	2025
25 % Pourcentage des dépenses de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées pour le mobilier de bureau	Baisser de 25 % Taux de renouvellement du matériel informatique	20 % Pourcentage de matériels recyclés (PC et téléphones portables) dans le parc informatique	100 % Pourcentage d'opérations bâimentaires mettant en place des dispositions optimisant la perméabilité de la parcelle	100 % Pourcentage d'opérations bâimentaires mettant en place des dispositions pour réduire la consommation d'eau dans les différents types de structures (bureaux, centres médico-sociaux, scolaire)	25 % Taux d'utilisation de produits froids dans les chantiers de modernisation et de pérennisation d'infrastructures routières
2029	2029	2025			
			Baisser de 40 % Suivi de l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments départementaux	30 % Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique des bâtiments départementaux et des collèges	100 % Part d'achat de l'électricité verte dans le total de l'électricité consommée dans les bâtiments départementaux

2028	2028	2025	2025	2026	2028
60 Nombre de vélos en service sur les sites du Département (vélos électriques et vélos mécaniques)	250 Nombre de kilomètres de voies vertes en site propre réalisé par le Département	40 % du renouvellement Part de véhicules à faible émission acquis dans l'année	20 % Écart entre le nombre d'achats recensés supérieurs à 90 K€ en début d'année et le nombre de marchés > 90 K€ notifiés dans l'année	10 Nombre de dossiers à enjeux forts ciblés par année	100 % Nombre d'acheteurs et d'agents du service marché formés aux achats responsables
2027	2028	2028	2025	2026	2025
100 % Pourcentage de contrats supérieurs à 90 K€ intégrant une considération sociale	20 000 heures Nombre d'heures d'insertion contractualisées/ réalisées	700 000 € Montant des marchés réservés notifiés chaque année aux structures de l'ESS / SIAE / STPA	5 Nombre de référentiels techniques élaborés	2 / an Nombre de rendez-vous du groupe des référents acheteurs	Informations des entreprises Nombre de réunions réalisées par an avec les têtes de réseaux et les organisations professionnelles autour du SPASER, des achats responsables et de la programmation des achats
2026	2025	2025	2025	2026	2026
25 % Pourcentage de marchés de travaux et de services notifiés supérieurs à 90 K€ incluant un critère ou une clause en faveur de l'égalité femmes/hommes et/ou luttant contre les discriminations	2 / an Nombre de réunions par an avec les élus responsables	1 / an Mise en place d'une programmation annuelle en faveur des achats responsables pour les marchés supérieurs à 90 K€	Informations des entreprises Publication de la programmation annuelle des marchés	% Pourcentage de marchés supérieurs à 90 K€ ouverts aux variantes	% Pourcentage de marchés supérieurs à 90 K€ conclus avec variantes

